



DEMANDE DE VISA MALAISIE

Date de dernière mise à jour : 15/03/11

Les Français n'ont pas besoin de visa si séjour inférieur à 3 mois. Au-delà, pour les Français, les formalités doivent être faites en Malaisie – sauf visas diplomatiques et de services

	Ressortissants étrangers
Délai	48h
Documents à fournir	
AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Bon de commande VSI x2- Passeport original valable 6 mois après le retour- Copie de la carte de séjour valable 6 mois- 3 Formulaires de demande de visa- 3 photos- Lettre de société- Lettre d'invitation du correspondant- Copie du billet d'avion A/R
TOURISME	<ul style="list-style-type: none">- Bon de commande VSI x2- Passeport original valable 6 mois après le retour- Copie de la carte de séjour valable 6 mois- 3 Formulaires de demande de visa- 3 photos- Copie du billet d'avion A/R <p>Attention : Les ressortissants chinois ne peuvent pas faire de tourisme en individuel</p>
VISA DE SERVICE	<ul style="list-style-type: none">- Passeport de service- Note verbale- 1 formulaire de demande de visas- 2 photos
Validité du visa	Si le séjour dépasse 3 mois les démarches doivent être faites par la société Malaysienne
Frais consulaires	
Formulaire	A télécharger sur www.imi.gov.my ou payant : 0.99 €
Visa	8.99 €
Prestation VSI	Tarif habituel (voir BDC)

Vous pouvez suivre vos dossiers en cours sur notre site : www.vsclients.com

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19
www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

